

## Les spécificités sociales de l'industrie sucrière

Le **caractère saisonnier de l'industrie sucrière et son implantation en milieu rural** impriment des spécificités aux métiers et à l'emploi de cette activité.

Pendant la campagne de fabrication, qui dure un peu plus de 100 jours (de mi-septembre aux premiers jours de janvier), les sucreries tournent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les sucreries recrutent pendant cette période des saisonniers qui viennent renforcer l'effectif permanent pour assurer les tâches industrielles de production. De leur côté, les salariés permanents exercent deux métiers, l'un pendant la campagne : ils sont cuiseurs, conducteurs de diffusion, régulateurs d'évaporation, ... et l'autre pendant l'intercampagne qui touche à la maintenance de l'usine : ils sont alors, chaudronniers, peintres, soudeurs, électriciens, ... **Autant de métiers bien spécifiques qui requièrent une polyvalence et, compte tenu de l'informatisation et l'automatisation des sucreries, une qualification poussée.** En 2012, l'industrie sucrière a compté un effectif de 4 950 salariés permanents, auquel s'ajoutaient 1793 saisonniers.



L'implantation des sucreries en milieu rural et leur éloignement fréquent d'un tissu industriel dense imposent une **politique de l'emploi attractive pour les salariés**. Les salaires sont plus élevés et les emplois plus stables que dans les autres branches industrielles. La stabilité de l'emploi et la baisse du nombre de sucreries font qu'aujourd'hui près de la moitié des salariés travaillant en sucrerie sont âgés de 50 ans et plus et ont plus de 25 ans d'ancienneté.

Ainsi, en matière sociale, **l'industrie sucrière est une branche à part entière**, où l'organisation du travail est intimement liée au rythme de fonctionnement de l'activité et à ses spécificités.

C'est la raison pour laquelle l'industrie sucrière s'est dotée depuis le début des années 1950 d'une **Convention Collective Nationale des Sucreries, sucreries-distilleries et raffineries de sucre**, qui constitue la base du statut social des salariés de la profession puisqu'elle régit leurs conditions de travail au sens large (contrat de travail, emploi, durée, aménagement et organisation du travail, classifications, etc.) et fixe leurs garanties en matière salariale. Les entreprises organisent, dans ce cadre, leur politique sociale propre.

La Convention Collective Nationale de l'industrie sucrière, enrichie au fil du temps, constitue désormais un socle de garanties sociales très avancées par rapport aux autres branches industrielles et aux prescriptions légales. Deux domaines illustrent particulièrement ces avancées :



- La branche dispose **d'un régime de prévoyance spécifique**, plus favorable que la Loi, qui garantit par exemple aux salariés la prise en charge de leur salaire dès le premier jour d'arrêt maladie.
- En matière de sécurité du travail, la branche met en œuvre une **politique active pour accroître sans cesse la sécurité des salariés**. Ainsi des "Assises de la santé et de la sécurité dans l'industrie sucrière" sont organisées une fois par an pour partager et diffuser au sein des entreprises, des sites industriels et des salariés les bonnes pratiques en la matière.

En matière de gestion de l'emploi, l'objectif est axé sur le nécessaire **renouvellement des générations tout en gérant l'emploi des seniors et le transfert de leurs compétences**. Il s'agit donc :

- de valoriser les métiers de l'industrie sucrière auprès des jeunes et favoriser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à travers des outils tels Observia,
- de favoriser, avec OPCALIM (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries Alimentaires), l'insertion professionnelle des jeunes par les contrats d'alternance et d'apprentissage,
- de développer le "tutorat" et de proposer des outils spécifiques de formation (voir rubrique formation).



Les données sociales de branches sont regroupées dans le rapport social de branche présenté chaque année dans le cadre de la Commission Paritaire Annuelle d'Information sur l'Emploi et la Formation (COPANIEF).

